

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Présents : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Bruno HURIOT, Karim LHUILLIER, Brice MARLANGEON, Frédéric PERROSE, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Christelle LOMBARD

Absents : Gaëtan KANY, Olivier ANDRE, Magali GRANGY

Secrétaire de séance : Janine TRELAT

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/06/2019

Unanimité

2. Approbation du compte rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n°01/2017 du 31/01/2017)

Unanimité

3. Dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Mirecourt

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'historique de ce syndicat. Il informe de la délibération en date du 3 juin 2019 prise par le syndicat portant, à l'unanimité, la dissolution du dit syndicat, après que toutes les communes membres aient accepté la dissolution.

Il est donc proposé de se prononcer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Mirecourt à compter du 31 décembre 2019 et que le résultat de clôture soit versé au Collège Guy Dolmaire.

Unanimité

4. Travaux de desserte forestière - Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire indique aux élus que, dans le cadre du projet de desserte forestière la commission d'appels d'offres s'est réunie le 1^{er} août 2019 pour l'ouverture des plis et le 22 août dernier pour la présentation de l'analyse des offres en présence des maîtres d'œuvre.

Il précise aux élus que trois candidatures ont été reçues.

L'entreprise CALIN a été retenue pour un prix de 183 877,60 € HT.

Unanimité

5. Dénonciation de la convention de passage entre Mattaincourt et Bazoilles et Ménil pour la desserte des bois

Monsieur le Maire rappelle l'historique lié à cette convention de passage.

Il indique aux élus que le projet de desserte forestière est en train de se concrétiser. Aussi, cette convention n'a plus lieu d'exister.

De plus, considérant que légalement, la commune de Mattaincourt n'est pas tenue d'indemniser la commune de Bazoilles et Ménil pour la sortie de ses bois d'industrie puisque dès lors que la commune a vendu ses bois à un acheteur, il y a de ce fait transfert de propriété et elle n'est donc pas responsable des dégradations suite aux passages de grumiers pour l'enlèvement des bois. L'acheteur ou à défaut le transporteur est responsable des dommages causés sur la voirie correspondante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de dénoncer cette convention à compter du 1^{er} janvier 2020.

Unanimité

6. Budget 2019

Admission en non-valeur :

Monsieur le Trésorier de Mirecourt informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvable ou introuvables malgré les recherches. Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2017 pour un montant de 529,90 €.

Unanimité

Vote de crédit pour l'acquisition d'un défibrillateur :

Dans le cadre d'un marché à groupement de commandes initié par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, il est proposé de voter 1800,00 € de crédits supplémentaires au budget, section investissement, pour l'acquisition d'un défibrillateur extérieur.

Monsieur le Maire précise qu'une formation à destination de la population sera programmée avec le centre de secours des sapeurs pompiers de Mirecourt.

Unanimité

Vote de crédits pour les travaux d'aménagement de trottoirs rue Louis Pasteur :

Il est proposé de voter 7 800,00 € de crédits supplémentaires au budget, section investissement en tenant compte de l'avenant approuvé le 12 juin dernier en Conseil Municipal.

Unanimité

7. Création d'une régie pour un dépôt de pain à l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire indique aux élus que depuis le début de l'année la boulangerie, située rue du Centre, en face de la Basilique, est définitivement fermée. L'affaire est gérée par un liquidateur du fait d'une liquidation judiciaire simplifiée prononcée le 30 avril 2019.

Pour pallier à un manque sur la commune les lundis matins et pendant les congés de la « Boulanger' de Romain », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place un dépôt de pain à l'Agence Postale Communale aux horaires d'ouverture de l'établissement. Il précise qu'après renseignements pris auprès du boulanger, ce dernier donne son accord.

Aussi, pour formaliser ce service rendu à la population, il convient de créer une régie. Seul un dépôt de baguettes sera institué au sein de l'agence. La baguette sera vendue au prix coûtant.

Unanimité

8. Régularisation de l'application de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose aux élus que par délibération en date du 23 janvier 2006, le Conseil Municipal avait institué une taxe locale d'équipement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 1 %.

Monsieur le Maire explique que la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement et propose de régulariser l'application de cette taxe à un taux identique.

Unanimité

9. Fixation du prix de la taxe affouagère 2019/2020

Les affouages seront à réaliser à compter du mois d'octobre prochain. Il s'agit des parcelles 17, 19 et 20 ; pour un volume d'environ 430 stères. Le bois destiné, cette année, aux affouagistes sera exclusivement des petits bois à exploiter sur pieds.

Monsieur le Maire propose de fixer la taxe affouagère à 60,00 € par affouagiste.

Unanimité

10. Dénomination de l'école publique et de l'ancienne maison des sœurs

Monsieur le Maire indique que les commissions concernées ont abordé ce sujet et que la proposition suivante a été formulée :

- Pour l'école : Ecole Publique Patrick BEISBARDT
- Pour l'ancienne maison des sœurs : Résidence Alix LE CLERC

Monsieur le Maire précise que ces deux personnages ont œuvré, chacun dans leur domaine et à des époques différentes, pour Mattaincourt.

Patrick BEISBARDT, médecin généraliste à Mattaincourt, a exercé le mandat de Maire de la commune pendant 25 ans. Il a également été Conseiller Général et Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital du Val du Madon. Il a marqué de son empreinte la commune.

Concernant Alix LE CLERC, le choix s'est porté sur l'histoire que représentait cette ancienne maison des sœurs et de l'œuvre d'Alix LE CLERC en lien avec Pierre Fourier.

Unanimité

11. Bien en état manifeste d'abandon - Information sur la procédure rue Louis Pasteur

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une procédure de bien en état manifeste d'abandon a débuté pour l'immeuble situé au numéro 7 de la rue Louis Pasteur.

Un courrier a été adressé au propriétaire l'an dernier. Ce courrier est resté sans réponse écrite de la part du propriétaire. C'est pourquoi, la procédure visée ci-dessus est enclenchée.

Il précise que le service des Hypothèques a été saisi pour obtenir les informations nécessaires sur ce bien. Il indique que des clichés ont été réalisés et qu'un procès verbal sera prochainement rédigé.

Les élus prennent acte.

12. Avis sur l'adhésion d'une collectivité au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la collectivité suivante : Syndicat des Eaux de Thuillières (siège à la Neuveville Sous Montfort).

Unanimité

13. Communication de rapports annuels

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain adopté le 3 juillet 2019.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Unanimité

Une précision est ajoutée concernant la demande de révision de l'attribution de compensation de la commune de Mattaincourt. Elle a été envoyée le 30 avril dernier et celle-ci reste sans réponse concrète. Les élus demandent que la situation soit examinée avec attention et dans les meilleurs délais compte tenu de la particularité exceptionnelle liée au passage de l'intercommunalité en fiscalité professionnelle unique (FPU) et qui impacte les finances communales.

Rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité des Vosges

Après la présentation du document, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne :

Après la présentation du rapport par Messieurs MARLANGEON et GUILLET, délégués au Syndicat, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société SPL-XDEMAT :

Après la présentation du document, le rapport est adopté à l'unanimité.

14. Adhésion aux groupements de commandes de l'AMV 88

Depuis plusieurs années, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes des Vosges (AMV 88), réalise pour le compte de ses adhérents, des marchés publics et permet ainsi d'alléger les démarches administratives imposées par le code de la commande publique.

Plusieurs groupements de commandes sont prévus et permettront d'obtenir des tarifs avantageux. Une convention doit être conclue entre la collectivité et l'association. Une participation unique de 25,00 € est demandée par l'association à la commune.

Unanimité

Affaires diverses :

- Information sur les mesures de vitesse effectuées rue du Général Leclerc :

Monsieur le Maire indique aux élus que les services du département ont réalisé des mesures de vitesse rue du général Leclerc (du 17/06/2019 au 23/06/2019) suite à une demande formulée par la Mairie de Mattaincourt.

Résultats :

4 949 véhicules/jour dont 224 poids lourds.

Vitesse moyenne de 44 km/h pour les véhicules légers.

- Information sur le dispositif « Voisins vigilants » :

Monsieur le Maire indique aux élus qu'un habitant s'est récemment référencé comme voisin vigilant référent sur la commune.

Le dispositif est présenté aux élus. Ces derniers demandent à ce que le sujet soit étudié en commission.

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Monsieur le Maire expose aux élus le rôle de la DECI. C'est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Il s'agit généralement de poteaux ou de bouches « incendie », raccordés au réseau d'eau potable et des réserves naturelles ou artificielles.

Le Maire indique que la DECI fait l'objet d'un nouveau pouvoir de police spéciale exercé par le Maire. A ce titre, il précise qu'une rencontre a eu lieu courant de l'été dernier avec le centre de secours des pompiers de Mirecourt pour évoquer ce sujet et réaliser des repérages sur le terrain concernant les points stratégiques.